

Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 17 mars 2015

Voilà l'été !

Et avec lui ses CDD...

Cet été il est prévu d'embaucher **41 CDD d'été** sur le périmètre sites/siège. Les ressources humaines ont reçu **143** candidatures dont **63** enfants du personnel. Les décisions d'embauche seront prises fin mars.

Des règles à respecter

C'est bon à savoir

Ça coule de source, mais il convient quand même de le rappeler : un CDD de **surcroît** ne peut pas pallier le remplacement d'un CDI ayant quitté l'entreprise !

⇒ Un salarié en CDD (de remplacement) peut remplacer un CDI ayant quitté l'entreprise, dans l'attente de l'arrivée d'un autre CDI appelé à le remplacer.

Retour de congé maternité

Un rattrapage mérité

28 salariées de retour de congé maternité ont bénéficié d'un rattrapage salarial en 2014.

Moyennes annuelles par classe :

⇒ Classe 3 : **78.26€**

⇒ Classe 4 : **66.61€**

⇒ Classe 5 : **165.29€**

Formations complémentaires

Vive les vacances !

La direction nous le confirme : en cas de formation complémentaire Magellan programmée sur une journée de congé ou une absence planifiée, cette formation est décalée. A priori pas de formations programmées pendant les vacances de printemps.

Magellan

Un frein au recrutement ?

Le bureau « flotte entreprises » à Landerneau attend toujours le remplacement d'une collègue CDI, en arrêt de travail depuis le 16 décembre 2014...

Raisons invoquées entre autres : « un malheureux concours de circonstances et...Magellan ». Etonnant non ?

Le nomadisme

Et le droit à la déconnexion...

Le télétravail et le **nomadisme** sont des modes de travail permettant de travailler à distance, en dehors des locaux de l'entreprise.

A GLB nous connaissons le télétravail (encadré par un accord d'entreprise), nous connaissons maintenant le nomadisme avec l'équipement de certains personnels de l'entreprise (employés et cadres) d'un outil de connexion à distance (**NETWORK**) qui leur permet de travailler à domicile, dans le train ou ailleurs...

A noter que pour la direction, NETWORK n'est pas du nomadisme mais une facilité pour le salarié...

Les temps de connexion à distance ne peuvent pas être contrôlés mais il est normalement impossible de se connecter de **19h15 à 7h45** (sauf pour certains salariés, notamment ceux concernés par des astreintes).

Nomadisme ou pas, nous veillerons à ce que ces salariés puissent continuer à concilier vie privée et vie professionnelle.



La minute du Mage ELAN : « Pour éviter la prise de tête, demande la prise de main... »

Vos Délégués du personnel **CFDT (liste au dos)**

Prochaine réunion le 9 avril 2015

N'hésitez pas à nous contacter !

www.cfdtqlb.f